

Suite à la parution des textes gouvernementaux relatifs à l'instauration du pass sanitaire :

Dès votre arrivée, la **présentation du pass sanitaire sera indispensable** pour toutes les personnes de **plus de 18 ans**, afin d'accéder à notre établissement :



**Un test RT-PCR /
Antigénique négatif
(de moins de 48h)**



Un schéma vaccinal complet



**Un certificat de rétablissement
du Covid-19 ***

**le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois,*

Ce pass sanitaire ne sera demandé qu'**une seule fois**, le jour de votre arrivée et sera **valable pour toute la durée de votre séjour**, peu importe la durée de celui-ci.

La présentation de ce pass sanitaire est impérative et doit faire l'objet d'une validation par l'application Tous anti covid.

Une fois votre pass sanitaire validé, vous pourrez accéder librement à notre établissement, à la piscine, au Spa, au restaurant ainsi qu'à toutes nos animations, dans le respect des gestes barrières qui sont, bien sûr, maintenus.

Toute l'équipe du Camping Dolce Vita se tient à votre disposition pour plus de renseignements.

A très bientôt !